



1075115460

Concours / Examen : ACPB 2
Session : 2023 Voie : INTERNE
Spécialité : BIBLIOTHÈQUE
Épreuve : QUESTIONS

CONSIGNES

- / Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en MAJUSCULES (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)
- / Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif sur la copie
- / Numéroté chaque page (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre
- / Rédiger votre copie avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction
- / Ne joindre aucun brouillon

Question n° 2 - Développer l'accueil des seniors en bibliothèque

L'accueil des seniors en bibliothèque est une question cruciale quand on sait que la population française vieillit. Un phénomène qui va s'accroître dans les 30 prochaines années, où une part importante de la population aura plus de 75 ans.

Or, en médiathèque, les seniors se classent le plus souvent dans la catégorie des publics éloignés ou empêchés : c'est-à-dire ne pouvant pas venir seul, ou facilement, à la médiathèque en raison d'une incapacité matérielle ou physique. De fait, il revient aux établissements et aux équipes la mission d'aller vers ce public. Développer une offre d'accueil privilégiée pour les seniors devra s'orienter sur trois axes. Tout d'abord, l'aspect pratique d'accès au lieu et aux collections. En lien avec la collectivité, un service de transport pourra être réfléchi. Les abords du bâtiment seront aménagés pour être praticables, avec des allées larges permettant le passage de fauteuils ou de déambulateurs. La signalétique

à l'intérieur des locaux sera soignée également, ainsi qu'évidemment la circulation dans les espaces.

Une attention particulière sera portée aux collections qui incluront des documents adaptés, tels que des livres en gros caractères, des textes lus, voir du prêt de matériel de lecture (loupe, agrandisseur ou encore lecteur de livres audio type Daisy, développé par l'Association Valentin Haüy pour les publics mal ou non-voyants).

Enfin, et c'est là que les deux premiers axes trouveront leur sens, l'accueil des seniors nécessite la mise en place de services cerges pour eux. Un accompagnement personnalisé sur demande pourra être proposé pour découvrir les espaces ou aider à utiliser la médiathèque. Un service de portage à domicile via un réseau de bénévoles pourra être mis en place avec l'aide du Centre Communal d'Action Sociale, avec des conditions de prêt et de retours avantageuses et facilitées (durée de prêt plus longue, prolongation autorisée, retour en dehors des heures d'ouverture...). Par ailleurs, l'offre d'actions culturelles sera pensée pour proposer au public senior à la fois des ateliers dédiés sur des temps réservés, mais aussi des animations intergénérationnelles qui leur permettent de participer à la vie de l'établissement.

Pour réaliser tout cela, il est indispensable de s'assurer de la formation des agents et de leur sensibilisation aux besoins spécifiques de ces publics. Il est aussi nécessaire de s'entourer de partenaires sociaux, associatifs ou de professionnels de santé spécialisés afin

de proposer un accueil pertinent.

Question 3. Enjeux et conditions de l'élargissement des horaires

Recommandée par le rapport Arsenna de 2019^{et}, à l'initiative du mouvement "Ouvrir plus, Ouvrir mieux", l'élargissement des horaires des bibliothèques recouvre des enjeux multiples.

Avec une moyenne nationale de 28h hebdomadaires, les bibliothèques françaises peinent parfois à toucher certains publics, tels les agriculteurs, les commerçants, les actifs, qui souvent ne sont pas disponibles en journée. Les étudiants quant à eux, s'ils fréquentent souvent les bibliothèques (universitaires ou publiques) peuvent regretter une amplitude d'ouverture trop faible. Chaque établissement pourra apprécier, à l'analyse des besoins de son territoire, quels efforts il convient de faire mais les pistes les plus communément réfléchies sont celles d'une ouverture plus tardive en soirée, sur la pause méridienne, et le dimanche. L'État, suite au rapport Arsenna, avait par ailleurs débloqué des fonds supplémentaires pour aider les bibliothèques à ouvrir plus. L'enjeu premier étant ici de conquérir de nouveaux publics, et permettre à chacun de venir au moment qui lui convient.

Au-delà, ouvrir plus permet de donner du sens au rôle de la médiathèque comme lieu d'accueil, ouvert à tous, pour tous. Permettre cela, c'est ancrer l'établissement comme un service ressource pour les publics du territoire qu'il dessert.

En complément des horaires d'ouverture stricto sensu, et puisqu'il ne s'agit pas non plus pour le personnel d'être présent tout le temps, une réflexion sur des outils complémentaires pourra être engagée = automates / boîtes de retour, boîtes de retrait de réservations ou de documents pré-sélectionnés, fonctionnant par RFID, mais aussi offre numérique et services en ligne : autant de dispositifs narrateurs qui permettent de prolonger l'expérience de la média-

même sans y être physiquement présent. Des médiathèques d'importance ambitieuse ont même expérimenté des dispositifs de bibliothèques ouverte 24h/24, telle la Bibliothèque Bruegel en Belgique.

Cependant, il serait faux de croire qu'un tel changement est facile, ou sa mise en place s'il s'agit de l'ouverture d'un nouvel établissement. L'élargissement des horaires d'ouverture requiert quelques préalables indispensables.

Premièrement il s'agit de s'interroger sur la pertinence au vue des usages des publics et du territoire : cette analyse permettant de préciser quelles plages horaires d'ouverture supplémentaire sont attendues : le matin, le midi, le soir, une journée continue ?

Il convient également de s'assurer qu'ouvrir plus n'empêchera pas le travail interne et d'accueil personnalisé des publics spécifiques (tels les scolaires, les seniors, les publics empêchés). Il faut ouvrir plus mais surtout mieux, pour chacun.

Ces deux conditions en induisent une troisième : une équipe suffisamment nombreuse pour assurer tout cela (avec un éventuel fonctionnement en équipe alternée, plus gourmand en personnel) ; et une équipe qui adhère au projet (ce point étant fondamental, si l'on considère une ouverture en soirée, ou dominicale). Que cela passe par la condition suivante est financière : plus de personnels ou un équipement RFI (souvent coûteux, et qui doit être renouvelé) nécessitent un budget d'investissement et de fonctionnement pluri-annuel et reconductible. Il est à noter que l'État, via sa Délégation Centrale de Décentralisation peut proposer des subventions et des aides.

Enfin, et il s'agit sans doute de la clé de voute d'un tel projet pour toutes les raisons évoquées ci-dessus : l'élargissement des horaires d'ouverture doit bénéficier d'une réelle volonté politique, car il s'agit d'un projet collectif :



1075115460

Concours / Examen : ACPB 2
Session : 2023 Voie : INTERNE
Spécialité : BIBLIOTHÈQUE
Épreuve : QUESTIONS

CONSIGNES

- / Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en MAJUSCULES (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)
- / Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif sur la copie
- / Numéroté chaque page (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre
- / Rédiger votre copie avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction
- / Ne joindre aucun brouillon

le projet concerne tout un territoire.

Question 4. Offre numérique en bibliothèque : enjeux et difficultés

L'offre numérique en bibliothèque existe depuis de nombreuses années mais a bénéficié d'un regain d'intérêt suite à la crise sanitaire, qui a sensiblement éloigné^{physiquement} les publics des établissements. Proposer des ressources numériques, mais aussi une médiation autour du numérique, ainsi que des services et actions culturelles en ligne : le numérique en bibliothèque peut prendre différentes formes, pour différents objectifs, mais jamais sans difficultés.

L'enjeu premier est pour la bibliothèque de rester connectée à son temps et aux nouveaux usages de ces publics = des besoins de mobilité, de contenus simples sur un smartphone, depuis chez soi ou ailleurs, n'importe quand - le numérique permet aussi de prolonger l'expérience de la bibliothèque. Il interroge aussi le rôle de la médiathèque :

5.19

dans une société hyper connectée, abreuvée d'informations, en quoi la médiathèque est-elle encore un intermédiaire nécessaire ? Cette possibilité de proposer une offre numérique multiple lui permet de réinventer son rôle d'aide, de formatrice, d'informatrice et de curatrice de contenus.

Choix des ressources, sélection, veille, éducation aux images : les bibliothécaires sont des professionnels des technologies de l'information et de la communication. Le numérique n'est pas une finalité, c'est un outil, et il faut apprendre à s'en servir. La médiathèque pourra donc faire le choix de proposer des ressources complémentaires, documentaires, libres ou indépendantes plutôt que chercher inutilement à concurrencer l'offre mainstream.

La médiathèque est aussi productrice de contenus, via ses réseaux, et propose de nouvelles formes de communication et d'actions culturelles dématérialisées (live Youtube, Twitch, Facebook). Elle innove et se réinvente pour rester dans les tendances de son époque.

Cependant, le tableau n'est pas aussi idyllique car dans le même temps, les agents font face à plusieurs difficultés :

Tout d'abord celle de leur formation : le numérique demande des connaissances, des compétences, une curiosité, qui ne sont pas évidentes. Il existe un besoin énorme de formation et de sensibilisation à ces questions.

des ressources, et à les expliquer à un public parfois néophyte, pas ou peu équipé. Dans les territoires ruraux où le réseau est parfois inexistant, comment faire de la médiation sur ces nouveaux outils ?

Il ne s'agit pas seulement de proposer du numérique, il faut le faire vivre, et la médiation n'est pas toujours évidente, réclame des investissements humains, matériels, budgétaires...

Un constat parfois renforcé par une ambivalence = celle d'aller dans un "tout numérique" tout en respectant une démarche durable dans l'esprit de l'agenda 2030.

L'enjeu et la difficulté sont ici de réunir à avoir et à inculquer, un usage responsable et raisonné de l'outil numérique.

Enfin, le dernier point d'achoppement demeure le coût des offres, des matériels, encore important pour bon nombre de collectivités, surtout au vue des usages parfois confidentiels (faute de médiation et d'offres réellement adaptées aux médiathèques). Le modèle économique des plateformes n'est pas pensé pour des usages en médiathèque, ce qui complexifie davantage la question. Des solutions sont initiées = Réseau CAREL de la Bibliothèque Publique d'Information, mutualisation des coûts via les Bibliothèques départementales, subventionnement. Les choses évoluent, mais il reste du chemin à parcourir.

Question 1 - Le PCSES en bibliothèque

Le projet culturel scientifique éducatif et social (PCSES) est un document fondamental pour une bibliothèque en ce qu'il représente la clé de voûte de son travail.

Le PCSES est rédigé en amont de l'ouverture de la bibliothèque car son contenu va déterminer

la politique et les missions et objectifs de l'établissement. C'est un document de travail et de référence qui est rédigé par la direction de l'établissement, en lien avec les élus en charge des questions culturelles, et de l'équipe du futur établissement. Il s'appuie sur une analyse sociologique et démographique du territoire et des besoins de la population, en lien avec les partenaires locaux et institutionnels.

Ce document, valide par la tutelle, par un vote en conseil communautaire ou municipal, induira par la suite les différents profils de postes recherchés, les recrutements, les partenariats à concevoir, l'aménagement des espaces : son contenu est vraiment une référence sur laquelle s'appuyer, un outil d'aide à la décision. Il dégage les grandes orientations de l'établissement concernant ses publics, ses collections, ses missions et actions culturelles, ses partenariats et son réseau.

Concernant les publics, le PCSES pourra déterminer les publics cibles de la médiathèque et donc les besoins prioritaires en terme de collections, d'animations. C'est également dans le PCSES que les grands principes de la politique documentaire seront inscrits : pluralisme, renouvellement des fonds (et donc le principe du désherbage), acquisition de fonds spécialisés... Ces principes qui pourront par ailleurs être complétés dans une charte de la politique documentaire, elle aussi validée par la tutelle, et ceci afin de motiver les agents d'une éventuelle intrusion dans leur indépendance quant au choix des collections.

Enfin, le PCSES fixe les orientations de la politique culturelle en rappelant les actions à mener prioritairement en fonction des publics.



1075115460

Concours / Examen : ACPB 2
Session : 2023 Voie : INTERNE
Spécialité : Bibliothèque
Épreuve : QUESTIONS

CONSIGNES

- / Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en MAJUSCULES (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)
- / Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif sur la copie
- / Numéroté chaque page (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre
- / Rédiger votre copie avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction
- / Ne joindre aucun brouillon

engage la collectivité qui le signe à une certaine responsabilité dans sa politique de lecture publique. Par ailleurs, enrichi ensuite d'un règlement intérieur, ce projet de service assure à l'établissement un document de référence derrière lequel se ranger, ou sur lequel s'appuyer lors d'un argumentaire.

Il est intéressant de noter qu'avec le vote en 2021 de la loi Robert sur les bibliothèques, ce document y trouvera un cadre légal supplémentaire non négligeable. Bien qu'incitative et sans obligation pour les collectivités à initier une politique de lecture publique, la loi leur impose en revanche, si elle opte pour une telle politique, de le faire dans le cadre précis qu'elle édicte. Le PCSES bénéficiera alors d'une légitimité accrue. Il est un moyen efficace de promouvoir l'intérêt et l'importance d'une médiathèque sur un territoire.



NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE



